Informations communales
n° 254 AUTOMNE 2023

SOMMAIRE

- COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX
  ➢ du 31 août ➢ du 12 et 28 septembre 2023
- INTERCOMMUNALITÉ
- VIE DE LA COMMUNE
- ASSOCIATIONS
- ENVIRONNEMENT
- ÉDUCATION
- COMMERÇANT
- A NOTER

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Secrétariat ouvert : Lundi et mercredi 8h30-12h00 / 13h30–17h00—Vendredi 8h00-12h00 Tél. 04 74 84 63 25
mairie.saintbarth@entre-bievreetrhone.fr
Site internet : **www.saint-barthelemy38.fr**

LE SERVICE DES EAUX 04 74 86 39 70 accueil 28 rue Français Beaurepaire **(2ème étage)** ASTREINTE 06 13 77 37 89

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE
- Centre commercial le Suzon
- Place du cimetière - atelier municipal

RAMASSAGE DES POUBELLES
les mercredis : 25/10 ; 8/11 et 22/11 ; 06/12 et 20/12
Pour tout problème contacter le 04.74.84.67.29 pôle de proximité (2ème étage) Beaurepaire 28 rue Français

DECHETERIE BEAUREPAIRE
Période hiver du 01/11 au 31/03
Lundi, mardi, mercredi 8h30-12h / 13h30–17h Jeudi 13h30-17h
Vendredi, samedi 8h30-12h / 13h30-17h

Le mot du Maire

J'espère que vous avez passé un très bel été, je salue tous les bénévoles qui ont contribué à son animation par leurs manifestations et tout particulièrement nos jeunes conscrits qui ont continué sur cette dynamique avec leur bal de rentrée le 21 octobre.
Je souhaite à tous les écoliers, ainsi qu'à leurs enseignantes, une fructueuse année scolaire 2023/2024.
C'est une rentrée placée une fois encore, sous le signe de l'inquiétude, marquée par le terrorisme sur notre sol, et par la multiplication des conflits mondiaux.
J'espère que nos jeunes générations n'auront pas à subir le sort qu'ont connu nos soldats de la grande guerre, je vous attends nombreux ce 11 Novembre pour leur rendre hommage, accompagnés de vos enfants et petits-enfants, afin que nul n'oublie leur sacrifice pour notre liberté.

Bonne rentrée à tous

Gérard BECT

La Municipalité organise une cérémonie commémorative pour **l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918**.

La population est invitée à prendre part de cette manifestation.

Le rassemblement aura lieu place de l'église

Le Samedi 11 novembre 2023 à 10h45

Départ du cortège à 11h pour se rendre au monument aux morts où des fleurs seront déposées.

A l'issue de la cérémonie un apéritif sera offert.

REPAS du CCAS

Cette année, le repas offert par le C.C.A.S., **pour les 70 ans et plus**, aura lieu le

Dimanche 26 novembre 2023 à 12H00 à la salle polyvalente

Nous vous invitons à faire vos réservations en mairie avant le 10 novembre !

Photo de 2018

►Cette journée conviviale n'est pas exclusivement réservée à nos aînés.
Si vous souhaitez participer à ce rendez-vous et contribuer ainsi à un échange intergénérationnel, inscrivez-vous en mairie (prix du repas : 26€).

►Un colis sera distribué aux personnes ne pouvant se rendre à cette journée pour raison de santé.

Brigitte GUEDENET, Vice-présidente du C.C.A.S.

CR du CM du 31 août 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 AOUT 2023
Conseillers en exercice : 15
Présents : 8
Votants : 8

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur POINT Bruno, 1er adjoint.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GUEDENET Brigitte, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, SERPINET Claude

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, BOUVIER Baptiste, REZKALLAH Habib
Mme Dominique GLEONEC a été nommée secrétaire de séance.

2023D-046– DI Droit de préemption fonds de commerce GODARD

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE
Droit de préemption fonds de commerce Maison GODARD	2023DI001	4/7/2023

2023D-047– Demande de subvention FFF District de l'Isère

Monsieur POINT fait part au Conseil Municipal de la nécessité de la mise en place de filets pare-ballons autour du terrain de football du stade municipal.

Il relate l'entretien qu'il a eu lors du renouvellement de l'homologation du terrain avec le District de l'Isère au sujet du financement de ces travaux et matériels.

Il indique que le poste des filets pare-ballons est subventionnable par la FFF à hauteur de 50 % du montant HT des travaux fourniture du matériel et pose.

Il précise également que la commune de SAINT BARTHELEMY est la seule dans le périmètre de l'entente à posséder un terrain permettant au club Formafoot de jouer ses matchs officiels.

Il fait part au Conseil des différentes propositions reçues et propose de retenir celle de la société ESPACS pour la somme de 6 400 € H.T.

Il propose au Conseil le plan de financement suivant :

Coût total HT de l'opération en euros 6 400		%	100
Subventions Département		0	
Subvention Région		0	
Subvention FFF	3 200		50
Autofinancement		.	
Ressources propres	3 200		50
Total Financement	6 400		100

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M POINT et le plan de financement présenté

SOLLICITE auprès de la FFF District de l'Isère une subvention pour la prise en charge des filets pare-Ballons

CHARGE M le Maire des formalités inhérentes aux travaux envisagés

2023D-048– Adhésion groupement de commandes entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et ses communes membres pour la fourniture de certificats électroniques via Chambersign

Monsieur POINT expose au Conseil Municipal l'historique de la dématérialisation mise en place par le centre de gestion au profit des communes de l'Isère, en effet depuis 2014, le Centre de gestion de l'Isère fait bénéficier, aux employeurs du département, des outils de dématérialisation qu'il a contractés pour ses besoins propres.

Au printemps 2022, l'exécutif du CDG38 a fait le choix d'y mettre fin à compter du 1er janvier 2024 en raison de :
- L'amplification et de l'évolution constante des processus dématérialisés qui nécessitent la mise en oeuvre de moyens techniques, financiers et humaines de plus en plus importants ;
- Du caractère facultatif de cette offre ;
- L'application des orientations stratégiques de l'exécutif.

C'est pourquoi, en septembre, le Centre de Gestion de l'Isère informait les collectivités membres de l'arrêt de la prestation de dématérialisation au 31 décembre 2023, ainsi que la fin de leur partenariat avec l'autorité de certification Chambersign.

Pour rappel la prestation de dématérialisation permet entre autres :
- La signature de documents administratifs et des bordereaux de titres et de mandats pour les collectivités se servant de cet outil,
- La transmission d'actes à la préfecture dans le cadre du contrôle de légalité, la transmission des documents budgétaires …

L'autorité de certification Chambersign propose de déployer sur le territoire de chacune des intercommunalités, un portail mutualisé dédié, afin de pouvoir en faire bénéficier leurs collectivités membres.

Il s'agit d'un portail de commande dédié à l'intercommunalité et à toutes les communes membres, qui pourront commander leur certificat électronique et le récupérer, comme actuellement, en CCI.

Les collectivités pourront retrouver sur ce portail, tous les certificats actuellement proposés par le CDG38, et ce au même prix.

Pour pouvoir bénéficier de ces tarifs et prestations, ChamberSign propose une convention avec EBER CC, dans laquelle seront désignées les communes concernées/intéressées par le contrat.

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.
De manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, La Communauté de Communes souhaite constituer un groupement de commandes pour l'achat de certificats électroniques auprès de Chambersign.

Une convention constitutive de groupement est jointe à la présente de délibération.

En ce qui concerne le fonctionnement les rôles seront notamment répartis de la manière suivante :

EBER (coordonnateur du groupement) :
- Signe la convention avec Chambersign en tant que « Grand compte » représentant ainsi la Communauté de communes et les communes pour l'obtention de tarifs préférentiels

Communes :
- Établissement et suivi de leurs besoins
- Suivi financier : les communes règleront directement les prestations les concernant

Monsieur POINT à l'issue de cet exposé demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'adhésion de la commune de SAINT BARTHELEMY à ce groupement de commandes

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
Vu le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

Considérant les faits ci-dessus exposés,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la Communauté de communes EBER et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la communauté de communes EBER comme le coordonnateur dans le cadre de l'acquisition de certificats électroniques auprès de Chambersign.

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de groupement ;

2023D-049– Adhésion groupement de commandes entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et ses communes membres pour l'accès aux services de logiciels libres de l'association Adullact.

Monsieur POINT expose au Conseil Municipal l'historique de la dématérialisation mise en place par le centre de gestion au profit des communes de l'Isère, en effet depuis 2014, le Centre de gestion de l'Isère fait bénéficier, aux employeurs du département, des outils de dématérialisation qu'il a contractés pour ses besoins propres.

Au printemps 2022, l'exécutif du CDG38 a fait le choix d'y mettre fin à compter du 1er janvier 2024 en raison de :
- L'amplification et de l'évolution constante des processus dématérialisés qui nécessitent la mise en œuvre de moyens techniques, financiers et humaines de plus en plus importants ;

- Du caractère facultatif de cette offre ;
- L'application des orientations stratégiques de l'exécutif.

C'est pourquoi, en septembre, le Centre de Gestion de l'Isère informait les collectivités membres de l'arrêt de la prestation de dématérialisation au 31 décembre 2023.

Pour rappel la prestation de dématérialisation permet entre autres :
- La signature de documents administratifs et des bordereaux de titres et de mandats pour les collectivités se servant de cet outil,
- La transmission d'actes à la préfecture dans le cadre du contrôle de légalité, la transmission des documents budgétaires …

EBER souhaite continuer avec le prestataire que le Centre de gestion de l'Isère avait choisi pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : Adullact.

Ce choix est notamment motivé pour les raisons suivantes :

- Les données actuelles seront conservées sur la plateforme et toujours accessibles ;

- De la transparence dans le transfert de contrat.

Adullact est une association « loi 1901 » de collectivités qui offre un certain nombre de services à ses adhérents, à base de logiciels libres exclusivement.

Parmi ces services, il y a le contrôle de légalité (ACTES), mais également des pièces comptables (HELIOS), la publication des marches publics (Webmarché), les convocations dématérialisées (i-delibRE), etc…

Dans le cadre de la fin de la prestation par le Centre de Gestion de l'Isère, Adullact propose 2 solutions d'adhésion :

1/ Adhésion individuelle calculée en fonction du nombre d'habitants

2/ Adhésion mutualisée englobant toutes les communes membres d'EBER

L'adhésion est annuelle et renouvelable tous les ans.

La Communauté de communes EBER souhaite mutualiser son adhésion à Adullact.

Pour se faire une convention de groupement de commande entre EBER et ses communes membres est nécessaire.

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, La Communauté de Communes souhaite constituer un groupement de commandes pour accéder aux logiciels libres de l'association Adullact.

Une convention constitutive de groupement est jointe à la présente délibération.

En ce qui concerne le fonctionnement les rôles seraient notamment répartis de la manière suivante :

EBER (coordonnateur du groupement) :
Signe la convention avec Adullact en tant que représentant ainsi la Communauté de communes et les communes pour l'obtention d'un tarif préférentiel et l'accès aux logiciels libres proposés par l'association
Gère les accès pour les communes membres

Communes :
Transmission de leurs besoins aux services EBER
Financier : les communes règleront une participation à EBER correspondant à l'adhésion dont le tarif sera fixé ultérieurement

Monsieur POINT à l'issue de cet exposé demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'adhésion de la commune de SAINT BARTHELEMY à ce groupement de commandes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

Considérant les faits ci-dessus exposés,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la Communauté de communes EBER et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la communauté de communes EBER comme le coordonnateur dans le cadre de l'accès aux logiciels libres de l'association Adullact.

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de groupement ;

CR du CM du 12 septembre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GUEDENET Brigitte, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, REZKALLAH Habib

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, GLEONEC Dominique, PINVIDIC Anne
M Claude SERPINET a été nommé secrétaire de séance.

2023D-050 Demande de subvention Conseil Départemental Aménagement et réfection de la voirie communale Montée Champinet

Monsieur Gérard BECT, Maire, fait part au Conseil Municipal de la nécessité de la réfection et de l'aménagement de la chaussée de la voirie communale dite Montée Champinet.

Il indique que le revêtement est très endommagé par le ruissellement des eaux pluviales, par le passage des véhicules et notamment celui-des véhicules agricoles.

Il explique qu'il a fait chiffrer le montant des travaux et présente au Conseil Municipal les différentes propositions, et propose de retenir celles de la société MARCHAND pour un montant global estimé de 51 561.40 € HT

Il indique au Conseil qu'il convient de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre des aménagements routiers.

Il propose au Conseil le plan de financement suivant :

Coût total HT de l'opération en euros 51 561.40	% 100
Subvention Département 18 046.49	% 35
Autofinancement Ressources propres 33 514.91	% 65
Total Financement 51 561.40	100

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M BECT et le plan de financement présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des Aménagements routiers

CHARGE M le Maire des formalités inhérentes aux travaux envisagés

2023D-051– Adhésion groupement de commandes entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et ses communes membres pour l'accès aux services de logiciels libres de l'association Adullact. Approbation du montant de la participation forfaitaire

Monsieur BECT rappelle au Conseil la séance du 31 Aout 2023, lors de laquelle la commune a validé l'adhésion au groupement de commandes avec la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour l'accès aux services de logiciels libres de l'association Adullact.

Il rappelle également que les tarifs relatifs à l'adhésion des communes devaient être définis ultérieurement comme indiqué dans la délibération du 31 août 2023.

Il indique qu'à ce jour, la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône propose aux communes une participation forfaitaire de 100 € par an.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant de cette participation forfaitaire annuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé

ACCEPTE le montant de la participation forfaitaire fixé à 100 € par an

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de groupement avec mention du tarif annuel

CR du CM du 28 septembre 2023

Conseillers en exercice :		15
Présents	:	10
Votants	:	10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, POINT Bruno, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, PINVIDIC Anne,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBE-MOREL Mickael, GUEDENET Brigitte, REZKALLAH Habib,
M Baptiste BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2023D-052 Demande de subvention Conseil Départemental Aménagement et réfection de la voirie communale Montée du Calvaire

Monsieur Gérard BECT, Maire, fait part au Conseil Municipal de la nécessité de la réfection et de l'aménagement de la chaussée de la voirie communale dite Montée du Calvaire.

Il indique que le revêtement est très endommagé par le ruissellement des eaux pluviales, et par le passage des véhicules.

Il explique qu'il a fait chiffrer le montant des travaux et présente au Conseil Municipal les différentes propositions, et propose de retenir celles de la société REZK TP pour un montant global estimé de 19 845 € HT

Il indique au Conseil qu'il convient de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre des aménagements routiers.

Il propose au Conseil le plan de financement suivant :

Coût total HT de l'opération en euros 19 845		%	100
Subvention Département 6 945.75		%	35
Autofinancement Ressources propres	12 899.25	%	65
Total Financement	19 845		100

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M BECT et le plan de financement présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des Aménagements routiers

CHARGE M le Maire des formalités inhérentes aux travaux envisagés

2023D-053– Demande de DETR Dégâts d'orages

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'existence d'un dispositif d'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR axe N°1 sécurité
Evènements climatiques imprévisibles dite DETR « Dégâts d'orages » travaux de réhabilitation des ouvrages de voirie endommagés subventionnés à 30 % du montant HT.

Il précise qu'il a demandé au préalable la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de SAINT BARTHELEMY auprès des services de l'Etat.

Il présente au Conseil Municipal, des devis des travaux nécessaires à la remise en état des ouvrages détériorés par une inondation due aux eaux de ruissellement survenue sur la voie communale dite montée du Calvaire dans la journée du 18 septembre 2023.
Montant des travaux de réfection de la voirie dite Montée du calvaire 19 845 € HT.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

SOLLICITE les services de l'Etat dans le cadre de la DETR Évènements climatiques imprévisibles dite « dégâts d'orages »

CHARGE Monsieur le Maire des formalités inhérentes à ce dossier.

2023D-054 Demande de subvention Conseil Départemental Aménagement et réfection de la voirie communale Montée du Calvaire

Monsieur Gérard BECT, Maire, fait part au Conseil Municipal de la nécessité de la réfection et de l'aménagement de la chaussée de la voirie communale dite Montée du Calvaire.

Il indique que le revêtement est très endommagé par le ruissellement des eaux pluviales, suite aux violents orages survenus dans la journée du 18 septembre 2023.

Il explique qu'il a fait chiffrer le montant des travaux et présente au Conseil Municipal les différentes propositions, et propose de retenir celles de la société REZK TP pour un montant global estimé de 19 845 € HT

Il indique au Conseil qu'il convient de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre du dispositif des aides d'urgence de remise en état des voiries suite aux intempéries.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une aide dans le cadre de ce dispositif, et précise que la commune peut prétendre en fonction de sa population et de son indicateur de richesse à un taux de subvention de 30 % sur la totalité des travaux.

Il propose au Conseil le plan de financement suivant :

Coût total HT de l'opération en euros 19 845		%	100
Subvention Département 5 953.50		%	30
Autofinancement Ressources propres	13 891.50	%	70
Total Financement	19 845		100

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M BECT et le plan de financement présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du dispositif des aides d'urgence

CHARGE M le Maire des formalités inhérentes aux travaux envisagés

La concertation du public est un des éléments clé dans l'élaboration du PLUi. La mise en œuvre du PLUi offrira des moments d'échanges avec les habitants. Vous souhaitez participer ?

- Aux rencontres publiques : à chaque étape clé de la démarche pour échanger avec élus et techniciens ;
- Aux registres de concertation : mis à disposition aux horaires d'ouverture de la Communauté de communes et dans chaque commune mais aussi pendant les temps de concertation ;

Informez-vous via l'espace web dédié (entre-bievreetrhone.fr), les publications dans le magazine EBER et les bulletins municipaux ou via l'adresse mail dédiée : plui@entre-bievreetrhone.fr
D'autres moyens d'information, de concertation et de participation seront proposés tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi.

Participez à l'élaboration du PLUi par un questionnaire et une carte en ligne

Vous êtes invités à participer au PLUi en répondant à un questionnaire et en cartographiant vos idées en ligne. Vos réponses vont permettre d'approfondir la connaissance du territoire, de prioriser les orientations à suivre et de cibler les actions à inscrire dans le PLUi sur diverses thématiques : habitat, économie/agriculture, environnement, paysage/patrimoine/cadre de vie, mobilité. (lien ci-dessous)

https://www.entre-bievreetrhone.fr/projets-et-actions/amenagement-du-territoire/plui

Comment contribuer à la carte participative ?
Pour participer, merci de vous inscrire et de vous connecter. Cet outil permet à chacun de déposer un avis localisé, de connaître les avis déjà versés et de pouvoir initier un dialogue via un système de commentaires sur chaque point. Une fois connecté, il vous suffit de faire un clic sur la carte à l'endroit souhaité pour positionner votre marqueur, sélectionner une catégorie et ajouter votre commentaire. Vous pouvez télécharger une image ou un fichier pour illustrer votre contribution.

https://carte.entre-bievreetrhone.fr/

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes :
Rue du 19 Mars 1962—38556 Saint-Maurice-l'Exil
urbanisme@entre-bievreetrhone.fr—Tél. 04 74 29 31 10

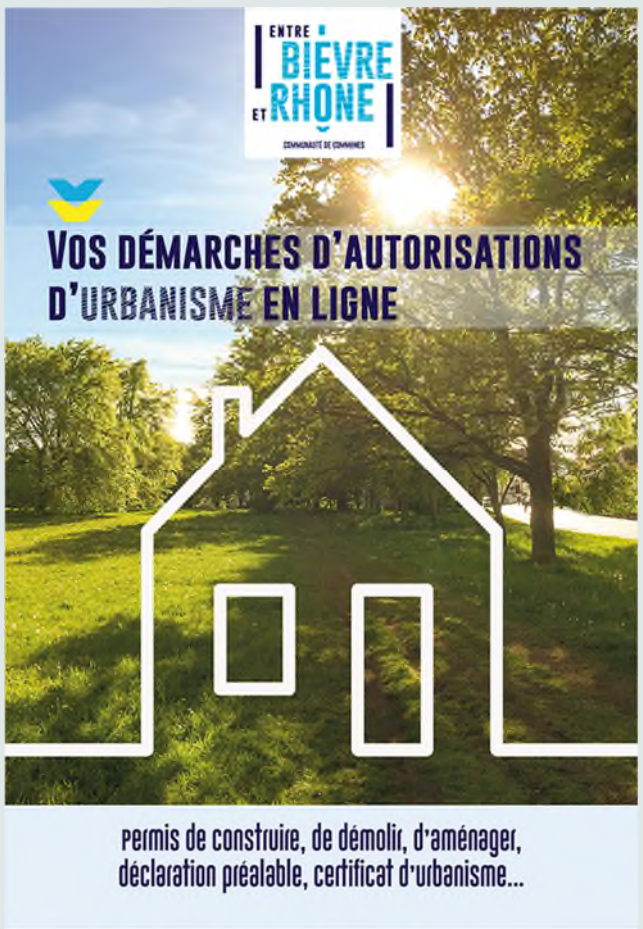

VOS DÉMARCHES D'AUTORISATION D'URBANISME :

Vous souhaitez réaliser des travaux soumis à autorisation ? (Permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, …)

Particuliers, entreprises... Simplifiez vos démarches en utilisant le **guichet dématérialisé** consacré à l'urbanisme et au foncier accessible depuis le site internet :
gu.entre-bievreetrhone.fr/guichet-unique

La dématérialisation des démarches d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide et accessible à tous !

- Créez votre compte pour saisir en ligne votre demande d'autorisation d'urbanisme
- Accédez en ligne aux informations sur le plan local d'urbanisme de votre commune et aux règles qui s'appliquent sur votre parcelle
- Déposez les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier

Suivez son avancée jusqu'à la prise de décision de votre commune.
Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte ou utiliser le guichet dématérialisé
https://www.entre-bievreetrhone.fr/sites/default/files/tutoriel-guichet-demat-urba-entre-bievreetrhone.pdf

Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits grâce aux permanences de l'architecte conseil organisées deux fois par mois à la Communauté de Communes, à Saint-Maurice-l'Exil ou à Beaurepaire. Sur rendez-vous uniquement au 04 74 29 31 10.

INTERCOMMUNALITÉ

▼ **La 35e édition des RENCONTRES DU CINÉMA DE BEAUREPAIRE se déroulera du 30 novembre au 3 décembre 2023.**

• **Le marathon vidéo amateur « 48H objectif court-métrage sera du 17 au 19 novembre 2023.** Vous souhaitez participer ? Inscrivez-vous dès maintenant jusqu'au 12 novembre sur le site internet entrebievreetrhone.fr

Suivez l'actualité :

• du Cinéma L'Oron **Cinéma L'Oron Beaurepaire**

• des Rencontres du Cinéma de Beaurepaire

Rencontres du Cinéma de Beaurepaire - Isère

• Sur internet : entre-bievreetrhone.fr > Actualités

• Contact : Service Culture – 04 74 29 31 70

culture@entre-bievreetrhone.fr

Le cinéma ouvrira ses portes courant Novembre 2023 ►

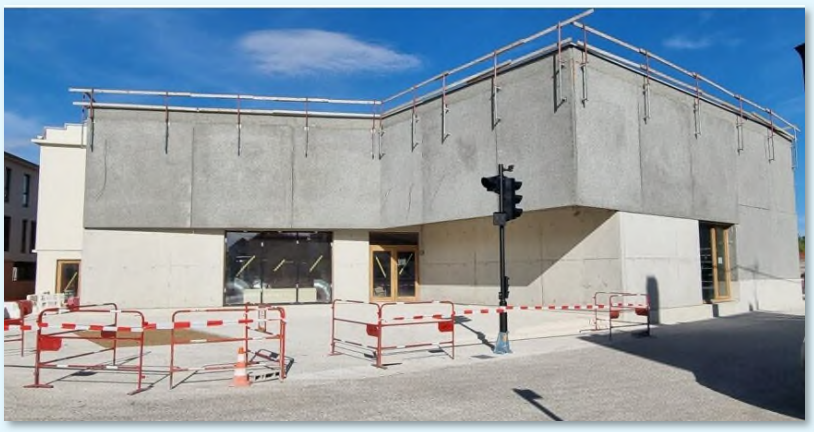

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ILE DU BATTOIR

EPN ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

LE CYBER CENTRE

OUVERT À TOUS, LE CYBERCENTRE PROPOSE UN LIBRE ACCÈS À UN ORDINATEUR AVEC UNE CONNEXION INTERNET HAUT DÉBIT.
ACCOMPAGNEMENT POSSIBLE AVEC UNE ANIMATRICE *

- un espace multimédia, destiné à l'apprentissage et l'utilisation de l'informatique et des nouvelles technologies.
- un lieu qui propose des cours d'informatique à l'année, et un accompagnement pédagogique.
- un lieu d'activités et d'ateliers collectifs.

AINSI CHAQUE PERSONNE PEUT VENIR POUR UN RENSEIGNEMENT, UN CONSEIL, UNE AIDE, UNE FORMATION.

- c'est un lieu d'échange et de convivialité, une animatrice est présente pendant les horaires d'ouverture,

Lieu : A l'annexe du centre Centre social et culturel de l'ile du Battoir
au 5 rue du 4 septembre - 38270 -BEAUREPAIRE

CIB - tél : 04 74 79 07 20
accueil.cib@gmail.com

LES HORAIRES

EN LIBRE ACCÈS/GRATUIT

Lundi : 15h à 18h
Mardi : 16h30 à 17h30
Jeudi : 16h à 18h
Vendredi : 15h30 à 17h

*** TARIFS POUR LES ACCOMPAGNEMENTS**

Si vous avez besoin d'être guidé pour une demande précise, un accompagnement individuel vous est proposé pour 2€/heure

Impressions (N/B uniquement) :
- format A4 : 0,15€ /
- format A3 : 0,30€ /
numérisation/scan de document gratuit

LES COURS

120€/AN+10€ CARTE CIB

Lundi : 10h à 11h30
Mardi : 10h à 11h30
Mardi : 13h30 à 15h / 15h à 16h30
Vendredi : 15h30 à 17h
(hors vacances scolaires)

LE NUMÉRIQUE POUR TOUS

Le Cybercentre du centre social de l'ile du Battoir, en partenariat avec la Communauté de Communes entre bièvre et rhône, permet l'accés aux nouvelles technologies d'information et de communication.

LES ATELIERS

Atelier Foire aux Questions
Lundi : 13h30 - 15h
Ateliers divers lors des vacances scolaires

MATERIEL

6 ordinateurs connectés à internet
6 tablettes, 2 chromebooks
casque audio, Vidéoprojecteur

L'ENTRAIDE INFORMATIQUE

TOUS LES JEUDIS MATIN DE 10H À 12H

UN ATELIER VOUS EST PROPOSÉ PAR DES BÉNÉVOLES, UN LIEU D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE DES CONNAISSANCES EN INFORMATIQUE.

Chacun peut apporter ses connaissances dans ce large domaine du numérique.
Les nouvelles idées sont les bienvenues

le groupe de bénévoles et le centre Social de l'ile du Battoir seront ravis de vous recevoir pour participer à cette aventure

- carte adhérent CIB - 10€ / an

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ILE DU BATTOIR

► ***Centre social et culturel de l'île du battoir :***

410 chemin du 5 Août 1944—38270 Beaurepaire—Tel : 04.74.79.07.20

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

► **Retrouvez toutes les informations sur le site internet :**

https://www.centresocial-territoiredebeaurepaire.fr/

POINT RESSOURCES DU TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE

Le point ressources est une antenne de l'IREPS de Grenoble. C'est un espace de consultation, de conseil et de prêt documentaire.

On peut trouver dans ce lieu des supports d'information et de prévention : *brochures, affiches, flyers, magazines, jeux et outils pédagogiques sur les thématiques : santé, gestion de conflit, addictions, harcèlement, gestion des émotions, alimentation, médias et écran, le vivre ensemble…*

Ces outils pédagogiques peuvent être consultés sur place et/ou empruntés gratuitement. **Une professionnelle est présente pour vous accueillir et vous présenter les outils au centre social les Mardis de 10h à 17h.**

Vous pouvez également faire une demande par mail à l'adresse suivante :

pointressources.cib@gmail.com

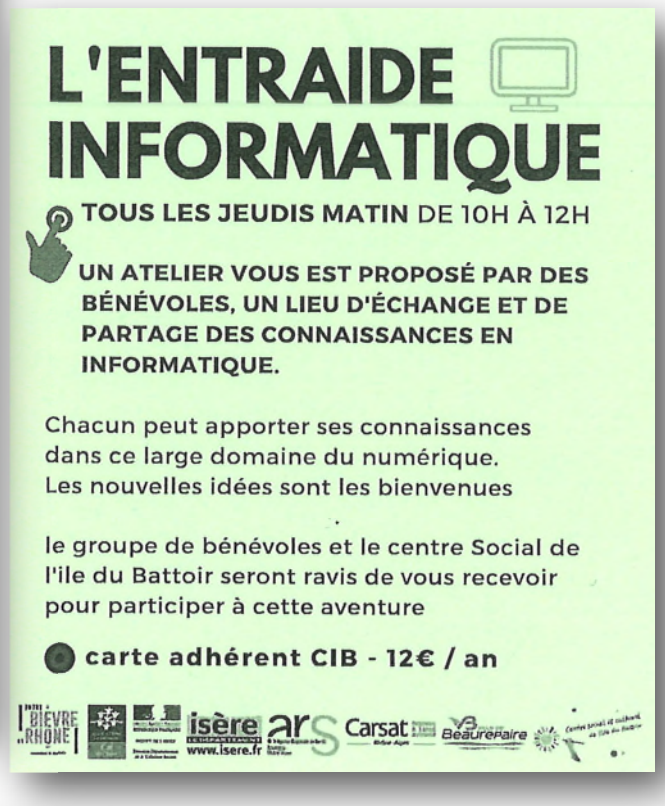

BEAUREPAIRE
1 mardi par mois

14h30-16h000

19 septembre : Quels sont mes besoins, mes attentes en tant qu'aidant(e)?

17 octobre : Les signes d'épuisement, la charge mentale

21 novembre : Comment lui faire accepter une aide extérieure?

12 décembre : Thème libre autour d'un goûter partagé

Annexe du centre social et culturel

5 rue du 4 septembre
38270 Beaurepaire
(près de la salle du Rocher)

Renseignements au centre social :
04-74-79-07-20

Ou au service autonomie :
04-74-87-93-30

CCAS—VOYAGE DU 9 SEPTEMBRE

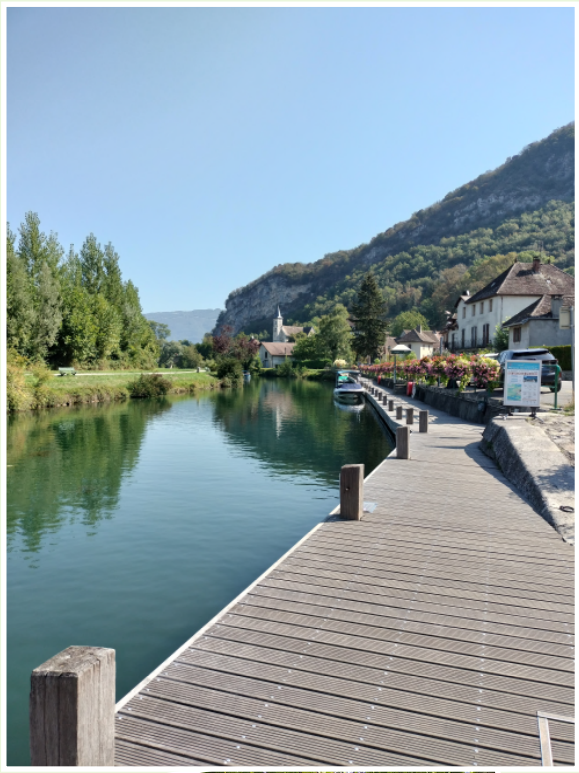

Le samedi 9 septembre 2023, le CCAS a proposé une sortie en car à la journée en Savoie.

Cette journée a permis aux 44 participants de découvrir CHANAZ, une jolie petite bourgade.

Après une dégustation dans une torréfaction de café, chacun a profité d'un temps libre pour flâner au cœur de « la petite Venise savoyarde ».

Ensuite le groupe s'est rendu au restaurant, un moment convivial et joyeux !

L'après-midi tout ce petit groupe a embarqué pour une superbe croisière sur le canal de Savières jusqu'au nord du lac du Bourget, le passage d'une écluse, instant fort, pour certaines et certains !!

Le débarquement s'est fait à Lavours pour une visite de la cuivrerie du Bugey avec un accompagnement du propriétaire haut en couleur !

Puis ce fut le retour vers Saint-Barthélemy sans oublier une petite collation offerte par les membres du CCAS.

Cette journée fut très agréable et a permis de se retrouver et partager des instants forts sympathiques !

Les membre du CCAS tiennent à remercier les personnes de ce petit groupe pour leur participation et rdv est pris pour l'année prochaine !

Médiathèque de Saint-Barthélémy

Horaires d'ouverture de la Médiathèque :

- mercredi 16h/18h
- samedi 10h/12h

mail : mediatheque.saint-barthelemy@reseau-ecume.fr
Tél. : 04 74 84 63 25
La Médiathèque est gratuite pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans. Pour les adultes l'abonnement est de 5 € pour l'année. Toute l'équipe de bénévoles est là pour vous accueillir, vous renseigner sur le fonctionnement de la Médiathèque.
Un grand merci à cette équipe bien investie et toujours disponible

Brigitte GUEDENET

FORMAFOOT BIÈVRE-VALLOIRE

Le club **RECHERCHE DES**

BÉNÉVOLES pouvant aider les samedis ou dimanches à VIRIVILLE et SAINT BARTHÉLÉMY pour la buvette, les goûters des enfants…

Contact : Merlin Fabrice au 06 87 92 51 13

▸Matinée DIOTS

SAMEDI 4 NOVEMBRE

sur la place du marché à **VIRIVILLE** à emporter

Sur réservation au 06 38 38 38 15

▸LOTO

DIMANCHE 21 JANVIER

à **VIRIVILLE**

La Truite de St BARTHELEMY

DIMANCHE 5 NOVEMBRE

Matinée BOUDINS SAUCISSES et GUEUSES

Rendez vous au stade

à partir de 09h00

Le meilleur accueil vous sera réservé

Oron & Patrimoine Saint Barthélemy

Marché de Noël

Vendredi 1er décembre 2023

de 17h00 à 22h00 devant la mairie

de Saint-Barthélemy (38270)

Présence du père Noël, l'occasion de réaliser des photos avec vos enfants

Venez à nouveaux partager un moment convivial !

Buvette, vin chaud, gaufres, saucisses, frites

Une partie des fonds sera reversée au Téléthon

A.C.C.A. St BARTHELEMY

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

Matinée BOUDINS SAUCISSES

au STADE

à partir de 8h30

Le meilleur accueil vous sera réservé

Que dit la loi sur le DÉPÔT SAUVAGE ?

Le dépôt sauvage de déchets est interdit depuis la loi du 15 juillet 1975. C'est le code de l'environnement qui définit le déchet de la manière suivante : « *toute substance ou tout objet,* *ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou a l'intention ou l'obligation de se défaire* ». Le détenteur de déchet est défini comme la personne qui se trouve en possession des déchets et est responsable de la gestion de ses déchets. L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère au maire et au préfet le pouvoir de police pour assurer l'élimination des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.

Différentes sanctions sont prévues selon le type de déchet et la manière dont on l'a sauvagement déposé. Le non-respect des modalités de collecte des déchets (contenant, tri, jour, …) est sanctionné par une amende de 2ème classe, soit 35 € qui peut s'élever jusqu'à 75 € si elle n'est pas payée dans les 45 jours suivants et jusqu'à 150 € en cas de faute de paiement.

Des détritus abandonnés ou des ordures déversées n'importe où sont passibles d'une contravention de 3ème classe (amende forfaitaire de 68 € ou 180 € en cas de retard).

Un dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule entraine une contravention de 5ème classe, soit jusqu'à 1 500 € d'amende. Enfin, une entreprise qui pratique le dépôt sauvage risque 75 000 € d'amende.

LES FORÊTS DES MASSIFS BAS-DAUPHINÉ BONNEVAUX ET CHAMBARAN SITUÉES SUR LES DÉPARTEMENTS DE L'ISÈRE ET DE LA DRÔME, SONT À PLUS DE 90% PRIVÉES. ALORS EN FORÊT PRIVÉE, VOUS ÊTES DES INVITÉS

Les forêts des massifs Bas-Dauphiné Bonnevaux et Chambaran situées sur les départements de l'Isère et de la Drôme, sont à plus de g0% privées ! Alors en forêt privée, vous êtes... des invités. La forêt rend de nombreux services : elle abrite une biodiversité riche, elle vous accueille pour vos loisirs. mais elle est aussi un lieu de production de bois générant de nombreux emplois. Sachez respecter quelques principes et règles pour garantir un respect mutuel entre usagers de la forêt : promeneurs que vous êtes et propriétaires privés qui vous ouvrent les portes de leurs forêts.

LES RÈGLES À RESPECTER EN FORÊT :

Mon chien, je le tiens en laisse : Il est important de pas laisser divaguer son chien hors des sentiers pour ne pas perturber la faune et contribuer à sa destruction. L'Arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens. toujours en vigueur, fait de cette recommandation une obligation du 15 avril au 30 juin Le chien doit ainsi être tenu en laisse en dehors des allées forestières.

Je cueille avec parcimonie : Si aucune interdiction visible n'est présente en forêt privée, lorsque vous ramassez des champi- gnons. vous êtes tenu d'avoir l'autorisation du propriétaire. Mais la cueillette reste tolérée sous réserve de respecter un certain nombre de règles.
Les Arrêtés préfectoraux n'2010-06151 en Isère et n° 08-5843 en Drôme viennent préciser l'ensemble des obligations liées à la cueillette (certains végétaux sont interdits de cueillettes. une tolérance jusqu'à 5 litres pour d'autres végétaux.

Je proscris l'utilisation du feu : En vue de prévenir les incendies de forêts, porter ou allumer du feu en forêt et à moins de 200 mètres des bois, est interdit par la loi. Des règles différentes s'appliquent pour les propriétaires et les usagers. L'article L131-1 du code forestier et les arrêtés préfectoraux n'38-2017-04-28007 et n'2013057-0026. précise l'ensemble de ces règles, dans le Département de l'Isère et de la Drôme.

Je ne campe pas en forêt privée : Il est interdit de camper en forêt privée sans autorisation du propriétaire. (article R111-41 du code de l'urbanisme). Comme pour la cueillette, les propriétaires tolèrent cette pratique, alors respectez les règles de bonnes conduites. Mais, quelles bonnes conduites adopter en forêt privée ? Comme dans n'importe quel lieu, je ne jette pas mes déchets en forêt!

Pour ma sécurité, quand je vois un panneau TRAVAUX [FORESTIERS] je le respecte ! : Je reste sur les sentiers pour limiter mes impacts sur la biodiversité Je ne circule pas en véhicules motorisés (quad, voiture, moto...) en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. La loi n'91-2 du 3 janvier 1991 et les Articles L. 362-1 à 362-8 du code de l'environnement. précisent entre-autre cette obligation.

Contacts:
Association pour le développement forestier BONNEVAUX CHAMBARAN
`
ZAC Grenoble Air Parc
15 rue Charles Lindbergh
38590 ST-ETIENNE-DE-ST-GEOIRS
Tél: 04 74 18 03 69
Mail:abcforest.38@gmail.com

Association de la DROME DES COLLINES FORESTIÈRE
512 Route du four banal
26140 ANNEYRON
04 75 31 41 20
Mail :feteforet2016@orange.fr

En partenariat avec
les Chartes Forestières de territoire :
Bas-Dauphiné et Bonnevaux
cft.basdauphinebonnevaux@bievre-isere.com
06.07.50.82.86
Chambaran
cft.chamabaran@bievre-isere.com
06.70.94.44.85

Avec le concours financier de :

ÉDUCATION

ECOLE SAINT BARTHELEMY

Fête du livre

1er décembre

de 16h45 à 19h
à l'école

Les élèves de l'école vous invitent à venir voir leur exposition de travaux sur le thème de la tolérance.

A cette occasion, une vente de livres vous est proposée par un bouquiniste (Chez Jojo) et une vente de pizzas à emporter afin de financer des activités pédagogiques et du matériel.

Réservation avant
le mardi 28 novembre
au 06 72 85 12 89

- Reine
- 4 fromages
- Ravioles
- Méditerranéenne

10 euros

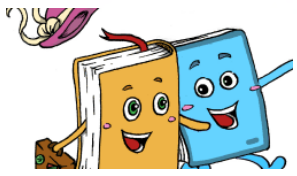

INSCRIPTIONS DES ENFANTS NES EN 2021

Avant les vacances de Noël

École Primaire Publique de Saint Barthélémy
04 74 79 72 20

1. Se rendre à la mairie avec les documents suivants afin d'établir un certificat d'inscription :

- un justificatif de domicile
- le carnet de santé de l'enfant
- le livret de famille

2. Prendre rendre-vous avec la directrice de l'école en appelant à l'école le lundi de 9h à 11h et de 14h30 à 16h.
3. Venir au rendez-vous pour inscrire votre enfant avec tous les documents.

COMMERÇANT

ISABELLE ET SYLVAIN RIBEYRE ONT REPRIS LA BOULANGERIE DE SAINT BARTHÉLÉMY DEPUIS LE 26 SEPTEMBRE.

Ils ont été propriétaires de leur 1ère boulangerie durant plus de 20 ans à Vienne, après un peu de repos ils se sont remis sur les rails avec ce nouveau projet.

Sylvain est un artisan qui fabrique tous ses produits sur place dans son fournil. La viennoiserie est pur beurre, les pains spéciaux sont à base de levain. Grand choix de pâtisseries, de traiteur…,

LA BOULANGERIE EST OUVERTE DU MARDI AU SAMEDI DE 6H À 19H ET LE DIMANCHE DE 7H À 12H30

FERMETURE HEBDOMADAIRE LE LUNDI

À NOTER

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE RADIOGRAPHIES ARGENTIQUES

En avril et en novembre 2023, vous pouvez apporter à la déchèterie de Beaurepaire :
ZI Les Fromentaux

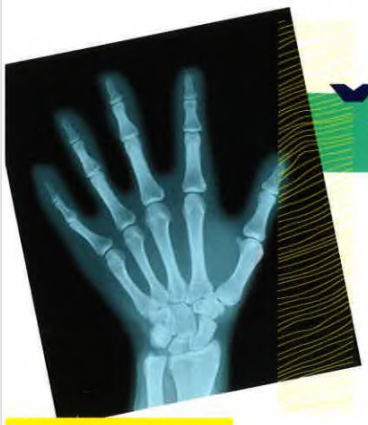

Anciennes radiographies argentiques
(sans leurs pochettes)

Réservé aux particuliers*

IMPORTANT
- Munissez-vous de votre carte d'accès à chaque passage en déchèterie.
- En dehors de ces périodes, le dépôt de radiographies en déchèterie est interdit.

*Opération ouverte aux habitants des communes suivantes : Beaurepaire, Bellegarde-Poussieu, Chalon, Cour-et-Buis, Jarcieu, Moissieu-sur-Dolon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Pact, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire, Primarette, Revel-Tourdan, Saint-Barthélémy, Saint-Julien-de-l'Herms.

mise en page : service communication EBER - ©Pixabay

ENTRE BIEVRE ET RHONE

Un doute ? Une question ?
Service environnement EBER Communauté de Communes :
04 74 29 31 15 - ambassadeur@entre-bievreetrhone.fr
www.entre-bievreetrhone.fr @EntreBievreetRhone

---

38 - PENOL
LES RESTAURANTS DU CŒUR
LES RELAIS DU CŒUR

La collecte des Restos du cœur se déroulera
le samedi 4 novembre
dans les Super U de St Etienne et de Colombe
et au sein de l'Intermarché de la Côte

Les besoins prioritaires des Restos du cœur sont :

et

Conserves en boîtes 4/4, 1/2...
- Légumes
- Plats cuisinés
- Pâté, Thon, Sardines

Produits bébé
- Lingettes, gel lavant, lait de toilette
- Couches T4 ou T5, Lait poudre 2°âge
- Petits pots fruits ou légumes

Les Restos comptent sur votre générosité
ils n'en ont jamais eu autant besoin

Un grand merci à vous tous

CONFÉRENCE « LE PHOTOVOLTAÏQUE EN MAISON INDIVIDUELLE »

Comment fonctionne le photovoltaïque ? Quelles sont les différentes technologies ? Dans mon cas, est-ce intéressant économiquement ? Comment éviter les arnaques ? On vous explique tout sur cette électricité issue du soleil, on démêle le vrai du faux, et on répond à vos questions !

Jeudi 9 novembre 2023 à 18h30
salle Plissonnier à Primarette
10 rue de la Mairie

Renseignements et inscriptions

Gratuit sur inscription au 04 76 14 00 10
www.infoenergie38.org > Rubrique Animations

Info Énergie en Isère est mis en œuvre par AGEDEN
service info énergie est proposé par Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et financé par La Région Auvergne-Rhône-Alpes avec France Rénov' isère le département CEE Les certificats d'économies d'énergie

---

Le **SOU DES ÉCOLES** organise

une **BOURSE AUX JOUETS**

et **VENTE DE DIOTS**

Dimanche 19 novembre

Pour plus de **renseignements :au**

06 66 78 32 92

Le Maire et le Conseil Municipal

sont heureux de vous accueillir pour la traditionnelle
cérémonie des vœux

le Vendredi 29 décembre 2023
à 19 heures à la salle polyvalente

SERVICES

BUS FRANCE SERVICES

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Santé, famille, retraite, logement, impôts…, les agents France services vous accueillent et sont heureux de vous aider dans toutes vos démarches du quotidien.

Les mercredis, de 9h à 12h et de 13h à 16h

Rue de La Guillotière, à BEAUREPAIRE—Sans rendez-vous

Plus d'informations :

https://www.entre-bievreetrhone.fr/services-et-demarches/sante-social/bus-france-services

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Prendre rendez-vous avec le service Carte identité et Passeport sur le site internet de la mairie de Beaurepaire :https://www.ville-beaurepaire.fr/rendez-vous-carte-identite-et-passeport/

• **Procédure OBLIGATOIRE** avant la prise RDV :

Effectuez la prédemande sur le site ANTS : https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne

Munis de votre N° ANTS – Choisissez un jour de la semaine et un créneau horaire disponible.

IMPORTANT : Les cartes d'identité délivrées entre 2006 et 2014, bénéficient d'une prolongation de 5 ans. Vous ne pourrez refaire votre carte qu'après ces 5 ans SAUF si vous avez un justificatif de voyage nominatif (billets d'avion, de train, réservation hôtel…), dans ce cas vous pouvez la refaire avant ce délai.

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'ISERE
Centre d'accueil de Penol
670 route de La Côte Saint André 38260 PENOL
☎ 04 74 20 92 24 ad38.penol@restosducoeur.org

CAMPAGNE HIVER 2023-2024

INSCRIPTIONS sur RENDEZ-VOUS

Jeudi 9 Novembre de 13h à 17h
Mardi 14 Novembre de 8h30 à 12h

Pièces originales à présenter lors de l'inscription :

- CARTE D'IDENTITE ou TITRE DE SEJOUR
- LIVRET DE FAMILLE
- ATTESTATION DE LA SECURITE SOCIALE
- ATTESTATION CSS (ex CMU)
- QUITTANCE DE LOYER OU BAIL
- AVIS D'IMPOSITION - Revenus - Taxe foncière
- ECHEANCIER D'ENDETTEMENT OU DE SURENDETTEMENT
- JUSTIFICATIFS DES REVENUS
  - Bulletins de salaire (3 derniers)
  - Retraites, retraites complémentaires, pensions (3 derniers)
  - Avis de paiement ASSEDIC (3 derniers)
  - Attestations CAF (3 dernières)
  - Attestation AAH (actualisée)
  - Bourse des études supérieures
  - Certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans
  - Pension alimentaire (décision du tribunal)
  - Pour le RSA : attestations CAF (3 dernières)
- JUSTIFICATIFS DES CHARGES LOCATIVES
  - Eau- électricité – Energies (Gaz – Fuel – Autres)

Aucune inscription ne pourra être effectuée en l'absence de présentation de l'ensemble de ces justificatifs.

DISTRIBUTIONS

Tous les mardis du 21 Novembre 2023 au 05 Mars 2024 selon l'heure de passage définie pour chacun à l'inscription

LE MONDE commence à ma porte – résidence de journalisme – réseau écume médiathèques

3e édition

novembre 2023
> avril 2024

des rencontres - des ateliers

un média produit par les habitants

avec
Raphaël HITIER, neurogénéticien et documentariste
Laura SCHLENKER, vidéaste
et Pierrick TAISNE, journaliste sportif

Retrouvez l'ensemble des événements (expos, ateliers, rencontres) dans les médiathèques du territoire sur **reseau-ecume.fr**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle / PLEAC piloté par Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes.

INFORMATIONS

RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française **ayant 16 ans révolus** doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie**. Vous pouvez télécharger sur notre site internet dans : **mairie / vos démarches** «la notice individuelle» à remplir et à nous retourner avec les pièces suivantes : d'une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française, le livret de famille, un justificatif de domicile. **Une attestation de recensement sera remise au jeune. Elle doit être conservée précieusement** pour être présentée en cas d'inscription à un examen ou à un concours, car **la mairie ne délivre pas de duplicata.**

En cas de perte, de vol ou de changement d'adresse, il convient de s'adresser au **Centre du Service National de VARCES 09 70 84 51 51**.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Retrouvez toutes les informations
concernant les transports
sur le site internet

www.carsisere.auvergnerhonealpes.fr

cars Région

P.R.E. / Programme de Réussite Éducative

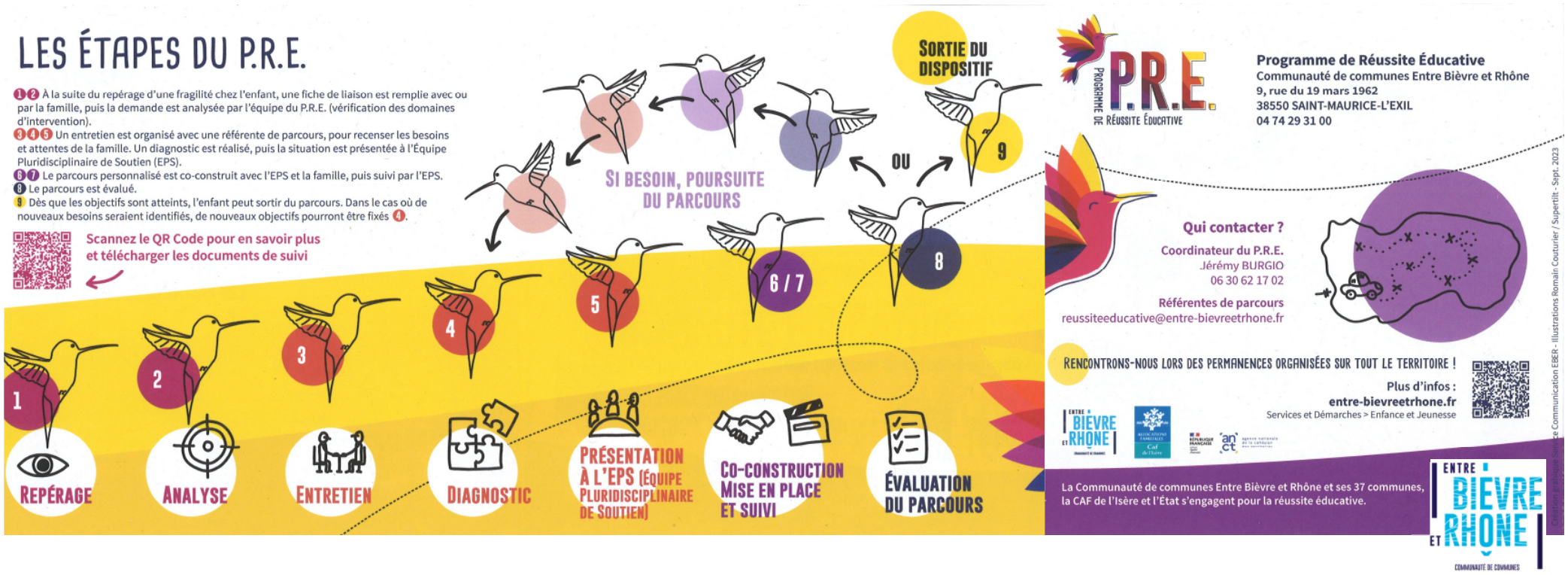

Etat Civil

Le 1er juillet 2023
Se sont unis
Cédric BOUVIER et Julie GIRAUD
Meilleurs vœux de bonheur

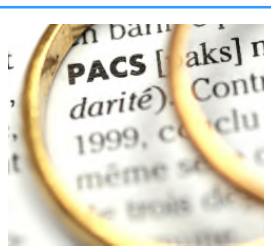

Le 26 août 2023
Se sont pacsés
Jérôme BILLARD et Karine LAMBERT
Meilleurs vœux de bonheur

Le 26 août 2023
Se sont pacsés
Renaud BAIN et Sarah CHAMPIN
Meilleurs vœux de bonheur

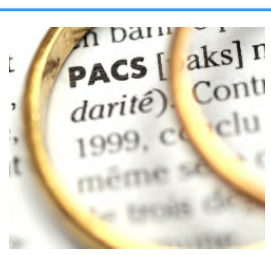

Le 16 septembre 2023
Se sont pacsés
Gaëtan ROSA et Alexandra FERNANDES
Meilleurs vœux de bonheur

Le 5 septembre 2023
Madame Germaine REVEL
(née STEIMEL)
Est décédée à l'âge de 94 ans
Condoléances à la famille

Le 15 septembre 2023
Monsieur Dayte BRUCHON
Est décédé à l'âge de 24 ans
Condoléances à la famille

Le 28 septembre 2023
Monsieur Guillaume BONELLI
Est décédé à l'âge de 44 ans
Condoléances à la famille

Le 9 octobre 2023
Madame Odile VILLE
(née CHANAL)
Est décédée à l'âge de 92 ans
Condoléances à la famille

Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

100% GRATUIT

100% ANONYME

SANS PUBLICITÉ

1. **Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code**

2. **Recherchez ensuite sur PanneauPocket la commune, le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"**

3. **Cliquez sur le ♥ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel**

Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com

Mis en page et imprimé par nos soins—OCTOBRE 2023